

# Déroulement d'une consultation ciblée

## 25 jours calendrier avant le début de la consultation ciblée

Réception de la lettre-mandat du ministre responsable de l'Environnement

## 14 jours calendrier avant le début de la consultation ciblée

Communiqué de presse annonçant les dates et les modalités des séances publiques de la commission

### S'il y a lieu,

tenue du breffage technique à l'intention des médias

## 5 jours calendrier avant le début de la consultation ciblée

Diffusion de l'avis public

Communiqué de presse annonçant que le ministre confie le mandat de consultation ciblée au BAPE

### S'il y a lieu,

communiqué de presse annonçant le breffage technique à l'intention des médias

## DURÉE MAXIMALE DE 3 MOIS

### Séance(s) publique(s) de la commission

Une consultation ciblée se déroule en une seule partie. Elle sert, d'une part, au questionnement du public et de la commission au regard du projet et, d'autre part, à recevoir les opinions, les préoccupations ou les propositions du public.

### S'il y a lieu,

communiqué de presse bilan des séances publiques de la consultation ciblée

### Rédaction du rapport

## Au plus tard 3 mois après le début du mandat

Dépôt du rapport au ministre et fin de la consultation ciblée

## Dans un délai de 15 jours après le dépôt du rapport

Sortie publique du rapport et diffusion à la population

- ▶ Communiqué de presse
- ▶ Faits saillants
- ▶ Rapport en un clin d'oeil